

**PRÉAVIS AU CONSEIL COMMUNAL  
N° 16-2026**

**SÉANCE DU 24 JUIN 2026**

## **Comptes année 2025**

---

**Responsabilité(s) du dossier :**

- Direction de l'Administration générale, des finances et des affaires culturelles  
M. G. Reichen, Syndic

## TABLE DES MATIÈRES

1. Objet du préavis .....	3
2. Analyse des charges de fonctionnement .....	4
2.1. Les charges maîtrisables .....	4
2.2. Les charges non maîtrisables.....	8
2.2.1. Intérêts passifs .....	10
2.2.2. Remboursements, participation et subventions à des collectivités.....	13
2.3. Les charges internes .....	16
2.4. Analyse des charges .....	18
3. Analyse des revenus de fonctionnement .....	19
3.1. Les revenus fiscaux .....	20
3.1.1. Impôts sur le revenu et sur la fortune .....	22
3.1.2. Impôt à la source.....	23
3.1.3. Impôt spécial sur les étrangers.....	23
3.1.4. Impôt sur le bénéfice des sociétés .....	24
3.1.5. Impôt sur le capital des sociétés.....	26
3.1.6. Droits de mutation .....	27
3.1.7. Impôts sur les successions et donations .....	27
3.1.8. Part aux gains immobiliers .....	28
3.2. Les revenus non fiscaux.....	30
3.3. Les revenus internes .....	32
3.4. Analyse des revenus – Récapitulation.....	34
4. Analyse des charges et des revenus .....	36
5. Autofinancement .....	37
6. Communication .....	38
7. Programme de législature.....	38
8. Conclusions.....	39

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

## 1. Objet du préavis

L'établissement des comptes 2025 a été exécuté conformément au Règlement sur la comptabilité des communes et au plan comptable qui en fait partie intégrante.

Par conséquent, les comptes 2025 de notre Commune présentent un excédent de charges (déficit) d'environ CHF 3.8 mios.

**Tableau comparatif des charges et des revenus entre les comptes 2025, le budget 2025 (y compris les crédits supplémentaires), les comptes 2024 et les comptes 2023 :**

	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024	Comptes 2023
Total des charges (avant amortissement découvert)	177'050'742.04	178'619'900.00	190'654'329.40	175'755'500.06
Total des revenus	-173'212'932.93	-165'913'400.00	-195'002'793.07	-180'275'959.49
<b>Résultat (+) Déficit (-) Bénéfice (avant amortissement découvert)</b>	<b>3'837'809.11</b>	<b>12'706'500.00</b>	<b>-4'348'463.67</b>	<b>-4'520'459.43</b>
Attribution bénéfice à amortissement découvert	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Résultat (+) Déficit (-) Bénéfice (avant utilisation du bénéfice)</b>	<b>3'837'809.11</b>	<b>12'706'500.00</b>	<b>-4'348'463.67</b>	<b>-4'520'459.43</b>

Ainsi, la perte de CHF 3'837'809.11 réalisé dans le cadre de l'exercice 2025 a été porté en diminution du capital figurant au passif du bilan.

• fortune communale - Capital au 1 <sup>er</sup> janvier 2025	CHF	12'211'406.93
• excédent de charges (perte) de l'exercice 2025	CHF	-3'837'809.11
<b>Fortune communale - Capital au 31 décembre 2025</b>	<b>CHF</b>	<b>8'373'597.82</b>

Il est à noter que le budget 2025 a été complété de deux séries de crédits supplémentaires présentées au Conseil communal :

Libellé	Impact sur le total des charges (en CHF)	Impact sur le total des revenus (en CHF)	Impact sur le résultat (en CHF)
Crédits supplémentaires, 1 <sup>ère</sup> série, adoptés par le Conseil communal lors de la séance du 04.06.2025	530'700.00	35'000.00	-495'700.00
Crédits supplémentaires, 2 <sup>ème</sup> série, adoptés par le Conseil communal lors de la séance du 19.11.2025	959'600.00	-1'835'500.00	-2'795'100.00
<b>Total des crédits supplémentaires demandés sur l'exercice 2025</b>	<b>1'490'300.00</b>	<b>-1'800'500.00</b>	<b>-3'290'800.00</b>
Montants selon le budget 2025 voté par le Conseil communal lors de la séance du 04.12.2024	177'129'600.00	167'713'900.00	-9'415'700.00
<b>Budget 2024 après crédits supplémentaires</b>	<b>178'619'900.00</b>	<b>165'913'400.00</b>	<b>-12'706'500.00</b>

Ainsi, le budget 2025, corrigé des demandes de crédits supplémentaires, prévoit un excédent de charges (déficit) de l'ordre de CHF 12.7 mios.

## 2. Analyse des charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement peuvent être distinguées en trois catégories :

- les charges maîtrisables ;
- les charges non maîtrisables ;
- les charges internes.

### 2.1. Les charges maîtrisables

Ce sont celles sur lesquelles la Municipalité exerce un véritable contrôle et peut ainsi prendre des mesures appropriées afin de les contenir dans des proportions acceptables :

Les charges maîtrisables sont composées des éléments suivants :

- charges relatives aux autorités et personnel ;
- charges relatives aux achats de biens, services et marchandises ;
- charges relatives aux aides et subventions.

**Tableau comparatif des charges maîtrisables entre les comptes 2025 et le budget 2025 (y compris les crédits supplémentaires) :**

Intitulé	Comptes 2025	Budget 2025	Ecart	Ecart (en %)
Autorités et personnel	33'557'618.41	33'953'800.00	-396'181.59	-1.2%
Biens, services et marchandises	30'883'944.24	32'276'900.00	-1'392'955.76	-4.3%
Aides et subventions	7'978'422.22	7'768'300.00	210'122.22	2.7%
<b>TOTAL DES CHARGES MAITRISABLES</b>	<b>72'419'984.87</b>	<b>73'999'000.00</b>	<b>-1'579'015.13</b>	<b>-2.1%</b>

Il est intéressant de constater que par rapport au budget 2025 (y compris les crédits supplémentaires), les charges maîtrisables ont diminué d'un peu moins de CHF 1.6 mios, soit une baisse de 2.1%.

Les charges relatives aux autorités et personnel sont inférieures à ce que prévoyait le budget 2025 (y compris les crédits supplémentaires) (-1.2%). Cet écart est dû principalement aux raisons suivantes :

- diminution du personnel fixe ;

En ce qui concerne les achats de biens, services et marchandises, nous notons une baisse de 4.3% par rapport au budget 2025 (y compris les crédits supplémentaires).

Cette réduction se répartit de la manière suivante, selon le type de charges :

➤ imprimés et fournitures de bureau	- CHF	0.1 mio
➤ achats de mobiliers, matériel, machines	- CHF	0.2 mio
➤ achat d'eau, énergie, combustible	+ CHF	0.4 mio
➤ achats fournitures et marchandises	+ CHF	0.2 mio
➤ entretien des bâtiments	- CHF	1.2 mios
➤ honoraires et frais d'expertises	- CHF	0.5 mio
<b>Total diminution achats de biens, services et marchandises</b>	<b>- CHF</b>	<b><u>1.4 mios</u></b>

Notons également une progression des charges relatives aux aides et subventions (+2.7%) par rapport au budget 2025 (y compris les crédits supplémentaires). Cette augmentation provient pour l'essentiel de la forte progression de la subvention en faveur de la Fondation de l'enfance et la jeunesse (FEJ).

La participation de notre Commune au financement de la Fondation pour l'enfance et la jeunesse (FEJ) se présente de la manière suivante :

Structures	Comptes 2025	Budget 2025	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Nursérie la Tourterelle	336'986.39	354'100.00	-17'113.61	-4.8%
Nursérie des Alpes	356'222.21	295'300.00	60'922.21	20.6%
Garderie du Parc	94'944.86	190'000.00	-95'055.14	-50.0%
UAPE Les Copains	234'558.56	216'100.00	18'458.56	8.5%
UAPE Les Alpes	329'977.24	278'600.00	51'377.24	18.4%
Fondation enfance et jeunesse	1'489'943.41	1'378'900.00	111'043.41	8.1%
Garderie du Coteau	129'689.99	131'100.00	-1'410.01	-1.1%
UAPE Fontanettaz	114'956.28	134'600.00	-19'643.72	-14.6%
APEMS de Loth	178'972.13	185'400.00	-6'427.87	-3.5%
APEMS La Parenthèse	87'659.58	117'700.00	-30'040.42	-25.5%
UAPE l'Appart	265'357.95	279'700.00	-14'342.05	-5.1%
UAPE La Bulle	209'727.05	78'400.00	131'327.05	167.5%
APEMS Le Cube	101'733.87	176'900.00	-75'166.13	-42.5%
Garderie La Canopée	354'142.65	292'100.00	62'042.65	21.2%
Garderie Le P'tit Loft	481'618.66	320'600.00	161'018.66	50.2%
UAPE L'Agora	265'132.21	240'500.00	24'632.21	10.2%
<b>Total participation communale</b>	<b>5'031'623.04</b>	<b>4'670'000.00</b>	<b>361'623.04</b>	<b>7.7%</b>

Ainsi, nous constatons que la participation de notre Commune au financement des activités de la Fondation pour l'enfance et la jeunesse est supérieure d'un peu plus CHF 360'000.00 par rapport au montant prévu au budget 2025 (y compris les crédits supplémentaires).

**Tableau comparatif des charges maîtrisables entre les comptes 2025 et les comptes 2024 :**

Intitulé	Comptes 2025	Comptes 2024	Ecart	Ecart (en %)
Autorités et personnel	33'557'618.41	32'425'871.23	1'131'747.18	3.5%
Biens, services et marchandises	30'883'944.24	32'512'525.24	-1'628'581.00	-5.0%
Aides et subventions	7'978'422.22	7'381'113.78	597'308.44	8.1%
<b>TOTAL DES CHARGES MAITRISABLES</b>	<b>72'419'984.87</b>	<b>72'319'510.25</b>	<b>100'474.62</b>	<b>0.1%</b>

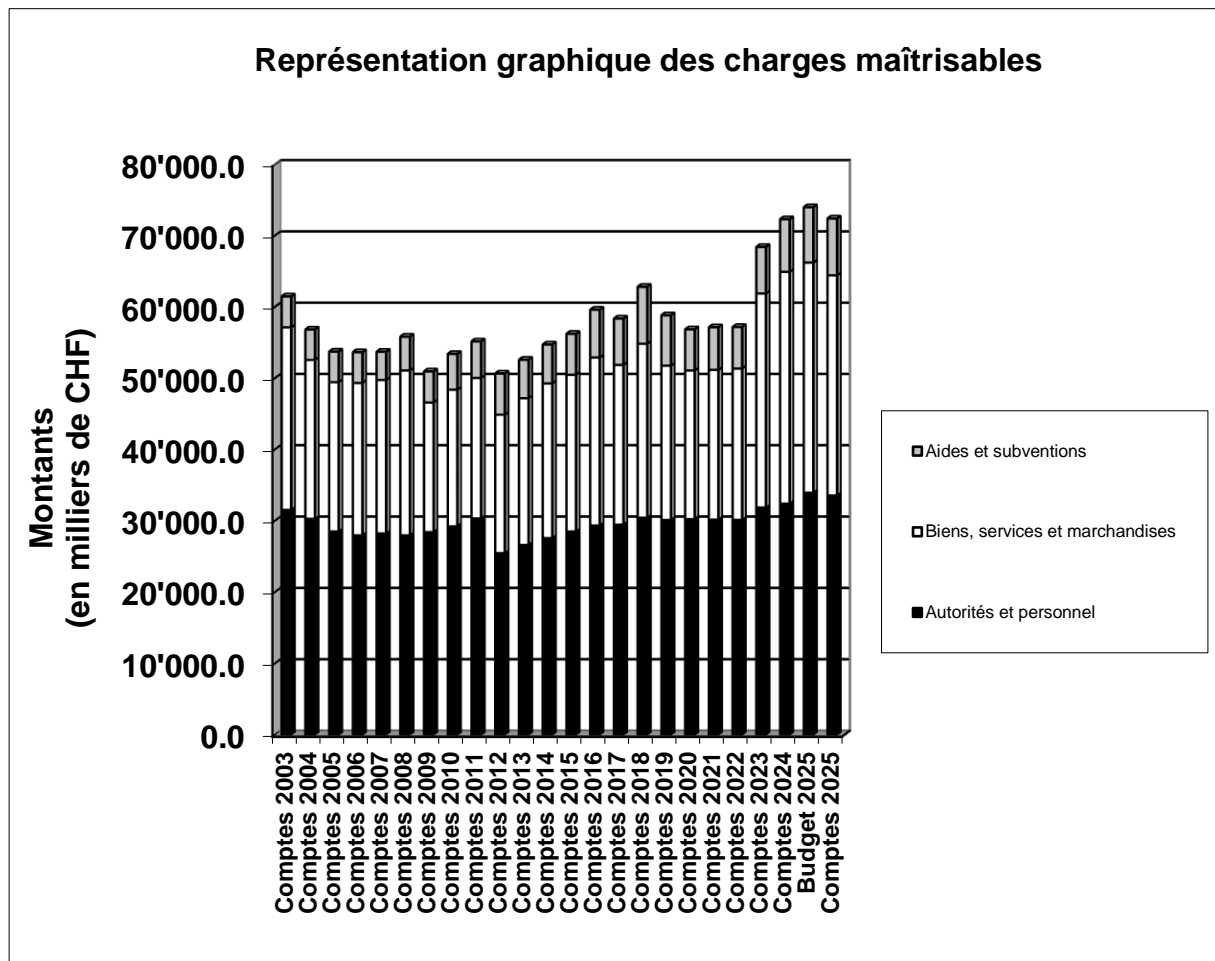
Par rapport à l'année 2024, les charges maîtrisables accusent une légère augmentation de 0.1%.

Comparées à l'année 2024, les charges relatives aux autorités et au personnel sont en augmentation de 3.5%. Cette progression s'explique en grande partie par une augmentation de l'effectif du personnel de l'équivalent de 0.55 ETP et l'indexation des salaires.

En ce qui concerne les charges relatives aux achats de biens, services et marchandises, on constate une diminution de 5.0% par rapport aux comptes 2024. Cette baisse est essentiellement due à la diminution des achats d'eau, d'énergie et de combustible.

Les aides et subventions progressent de 8.1% par rapport à celles constatées dans le cadre du bouclage des comptes 2024. Cette hausse provient de la progression de la subvention communale relative au financement des structures d'accueil des enfants sous gestion de la FEJ, suite à l'augmentation du nombre de places d'accueil de jour en faveur des enfants.

**Représentation graphique de la composition et de l'évolution des charges maîtrisables depuis l'année 2003 :**



Dès l'année 2012, charges maîtrisables sans la police (création association intercommunale).

## 2.2. Les charges non maîtrisables

Ce sont celles sur lesquelles la Municipalité n'exerce pas un véritable contrôle. Par conséquent, ces charges ne peuvent pas faire l'objet de mesures de rationalisation des coûts.

Les charges non maîtrisables sont composées des éléments suivants :

- charges relatives aux intérêts passifs ;
- charges relatives aux amortissements sur les investissements ;
- charges relatives aux remboursements, aux participations et aux subventions à des collectivités publiques (reports de charges cantonales).

**Tableau comparatif des charges non maîtrisables entre les comptes 2025 et le budget 2025 (y compris les crédits supplémentaires) :**

Intitulé	Comptes 2025	Budget 2025	Ecart	Ecart (en %)
Intérêts passifs	2'225'593.36	3'111'900.00	-886'306.64	-28.5%
Amortissements	8'541'668.71	8'519'100.00	22'568.71	0.3%
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	80'031'908.94	81'275'800.00	-1'243'891.06	-1.5%
<b>TOTAL DES CHARGES NON MAITRISABLES</b>	<b>90'799.171.01</b>	<b>92'906'800.00</b>	<b>-2'107'628.99</b>	<b>-2.3%</b>

Nous observons une diminution de 28.5% des intérêts passifs par rapport à ce qui a été prévu dans le budget 2025 (y compris les crédits supplémentaires).

Cette baisse s'explique pour l'essentiel par des taux d'intérêt inférieurs à la prévision concernant les nouveaux emprunts.

Les amortissements sont légèrement supérieurs de 0.3% à ce qui a été prévu dans le budget 2025 (y compris les crédits supplémentaires).

Les remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques sont inférieurs de 1.5% à ce qui a été prévu dans le budget 2025 (y compris les crédits supplémentaires).

En effet, le décompte final provisoire de la péréquation 2025 montre un résultat qui se présente de la manière suivante :

- |                                                                   |                            |
|-------------------------------------------------------------------|----------------------------|
| ➤ Décompte final sur la facture sociale (augmentation)            | CHF 0.3 mio                |
| ➤ Décompte final - Solidarité principale (augmentation)           | CHF 1.9 mios               |
| ➤ Décompte final - Prélèvements conjoncturels (diminution)        | CHF (1.8 mios)             |
| ➤ Décompte final - Couche population (augmentation)               | CHF (0.1 mio)              |
| ➤ Décompte final - Déficit lignes trafic urbain (diminution)      | CHF 1.1 mio                |
| ➤ <b>Résultat décompte prov. final 2025 péréquation cantonale</b> | <b><u>CHF 1.4 mios</u></b> |

Il s'agit du premier décompte du nouveau système péréquatif. En effet, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025, entre en vigueur le nouveau système péréquatif vaudois.

**Tableau comparatif des charges non maîtrisables entre les comptes 2025 et les comptes 2024 :**

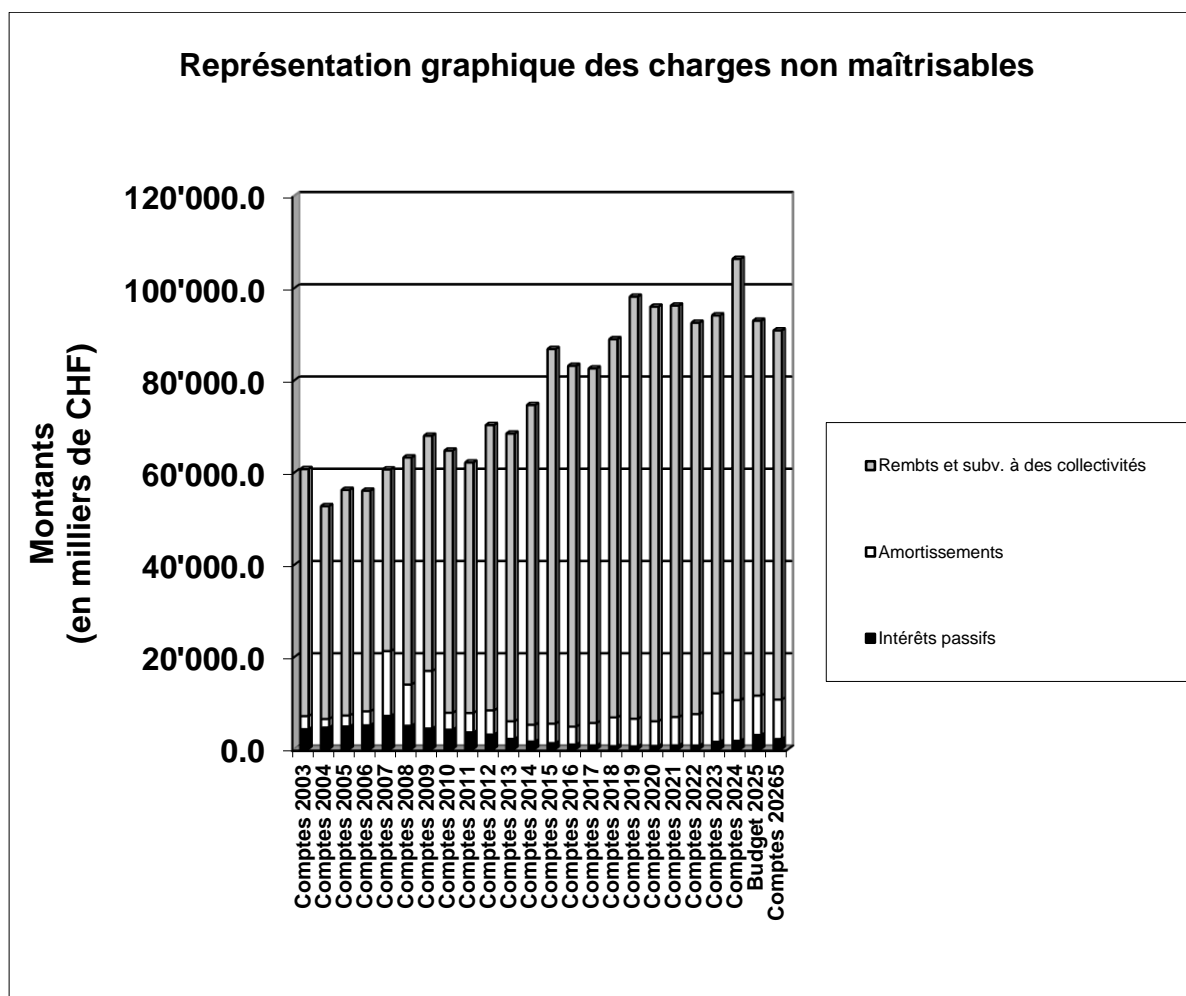
Intitulé	Comptes 2025	Comptes 2024	Ecart	Ecart (en %)
Intérêts passifs	2'225'593.36	1'820'756.75	404'836.61	22.2%
Amortissements	8'541'668.71	8'820'907.88	-279'239.17	-3.2%
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	80'031'908.94	95'677'033.22	-15'645'124.28	-16.4%
<b>TOTAL DES CHARGES NON MAITRISABLES</b>	<b>90'799'171.01</b>	<b>106'318'697.85</b>	<b>-15'519'526.84</b>	<b>-14.6%</b>

Nous constatons que les intérêts passifs ont fortement augmenté par rapport aux comptes 2024. Cette progression s'explique par une forte progression de la dette communale.

La diminution des amortissements provient pour l'essentiel de la fin de l'amortissement de certains objets d'investissement.

La forte diminution de 16.4% des charges relatives aux remboursements, participations et subventions à des collectivités est causée principalement par le décompte final provisoire relatif aux péréquations 2025 qui nous a été moins défavorable que le décompte final provisoire de l'année 2024.

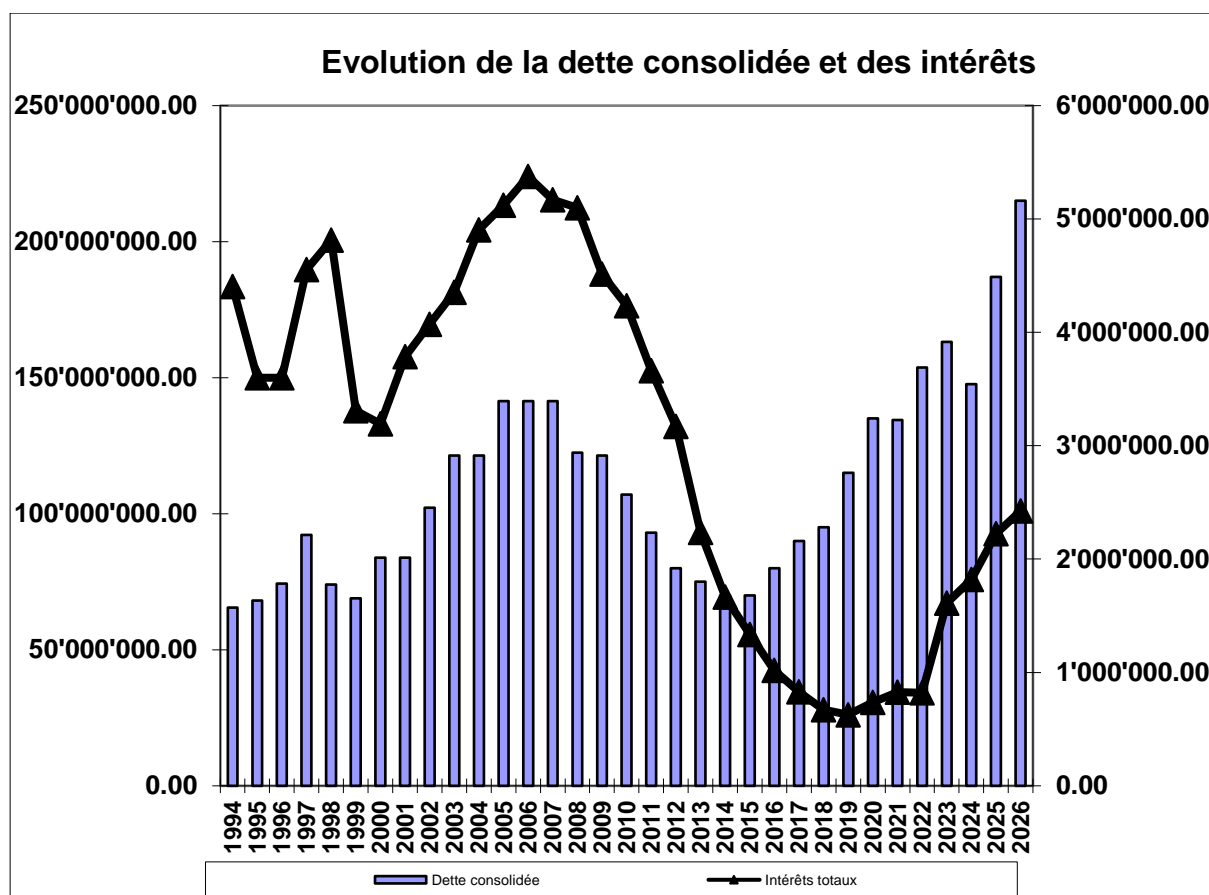
**Représentation graphique de la composition et de l'évolution des charges non maîtrisables depuis l'année 2003 :**



### 2.2.1. Intérêts passifs

Veillez trouver ci-dessous, un tableau montrant l'évolution de la dette brute consolidée de la Ville de Pully, ainsi que les intérêts qui y sont rattachés :

<b>Années</b>		<b>Dettes consolidées</b>	<b>Intérêts totaux</b>
1994	Comptes	65'550'553.40	4'405'287.04
1995	Comptes	68'115'154.55	3'599'709.27
1996	Comptes	74'309'000.00	3'598'573.93
1997	Comptes	92'259'000.00	4'553'487.51
1998	Comptes	74'009'000.00	4'815'280.22
1999	Comptes	68'957'000.00	3'309'793.43
2000	Comptes	83'907'000.00	3'193'938.21
2001	Comptes	83'857'000.00	3'787'102.44
2002	Comptes	102'207'000.00	4'072'462.03
2003	Comptes	121'400'000.00	4'354'449.48
2004	Comptes	121'400'000.00	4'903'018.29
2005	Comptes	141'400'000.00	5'121'175.39
2006	Comptes	141'400'000.00	5'375'618.72
2007	Comptes	141'400'000.00	5'169'590.02
2008	Comptes	122'400'000.00	5'100'479.79
2009	Comptes	121'400'000.00	4'515'667.24
2010	Comptes	107'000'000.00	4'234'150.23
2011	Comptes	93'000'000.00	3'662'552.82
2012	Comptes	80'000'000.00	3'171'421.49
2013	Comptes	75'000'000.00	2'235'811.46
2014	Comptes	70'000'000.00	1'664'312.12
2015	Comptes	70'000'000.00	1'335'637.60
2016	Comptes	80'000'000.00	1'018'583.68
2017	Comptes	90'000'000.00	829'383.13
2018	Comptes	95'000'000.00	670'242.17
2019	Comptes	115'000'000.00	627'440.73
2020	Comptes	135'000'000.00	736'819.72
2021	Comptes	134'400'000.00	825'387.48
2022	Comptes	153'800'000.00	822'305.16
2023	Comptes	163'200'000.00	1'612'593.93
2024	Comptes	147'600'000.00	1'820'756.75
2025	Comptes	187'000'000.00	2'225'593.36
2026	Prévision	215'000'000.00	2'424'100.00



#### 2.2.1.1. Emprunts communaux – Indicateurs de suivi de durabilité

Conformément à la réponse au postulat de M. Guillaume Roy et consorts nommé « Evaluer la durabilité financière communale », se trouve ci-dessous, l'inventaire des emprunts et leur niveau de durabilité pour chacun d'eux, au 31 décembre 2025 :

Prêteurs	Début	Fin	Taux	Sommes	Indicateurs
Assura-Basis SA	10.12.2025	10.02.2026	0.250%	15'000'000.00	Bon
Postfinance	11.11.2022	11.11.2026	1.720%	10'000'000.00	Moyen
Banque Cantonale de Bâle	24.03.2017	24.03.2027	0.850%	10'000'000.00	Moyen
Banque Cantonale de Bâle	11.09.2018	11.09.2028	0.700%	10'000'000.00	Moyen
Postfinance	11.11.2019	11.11.2029	0.150%	10'000'000.00	Moyen
VZ Depot Bank AG	15.11.2021	15.11.2030	0.400%	10'000'000.00	Non disponible
Banque Cantonale de Bâle	08.12.2016	08.12.2031	1.010%	10'000'000.00	Moyen
Banque Cantonale Vaudoise	11.11.2022	11.11.2032	2.240%	10'000'000.00	Moyen
SUVA/CNA	23.08.203	23.08.2033	2.130%	10'000'000.00	Bon
Postfinance	13.11.2023	13.11.2033	1.850%	10'000'000.00	Moyen
Banque Cantonale Vaudoise	10.11.2019	10.11.2034	0.330%	10'000'000.00	Moyen
Postfinance	10.10.2025	10.10.2035	1.240%	10'000'000.00	Moyen
Banque Cantonale de Genève	13.10.2025	13.10.2035	1.220%	10'000'000.00	Bon
Banque Cantonale Vaudoise	28.11.2025	28.11.2036	1.400%	20'000'000.00	Moyen
Postfinance	11.11.2022	11.11.2037	2.450%	15'000'000.00	Moyen
UBS SA	10.11.2020	10.11.2045	0.584%	17'000'000.00	Moyen
<b>Total</b>				<b>187'000'000.00</b>	

Les indicateurs mentionnés dans le tableau ci-dessus proviennent du rapport WWF – INFRAS – INRATE sur la durabilité des banques de détail suisses (2024), de l'évaluation des caisses de pension établi par Greenpeace (2023) ainsi que de l'étude comparative WWF des caisses de pensions suisses et l'investissement responsable.

En résumé, le montant de CHF 35.0 mios, soit le 18.7% de l'ensemble des emprunts a été contracté auprès des prêteurs dont les pratiques en terme de durabilité sont considérées comme bonnes alors qu'un montant de CHF 142.0 mios, soit le 75.98% de l'ensemble des emprunts a été contracté auprès de prêteurs dont les pratiques en terme de durabilité sont considérées comme moyennes. Il est à noter que nous n'avons qu'un seul prêteur pour lequel nous n'avons aucun indicateur à disposition.

En résumé, nous constatons que les emprunts contractés par notre Commune sont compatibles avec la durabilité des finances.

### **2.2.2. Remboursements, participation et subventions à des collectivités**

**Composition de notre participation à la péréquation, à la cohésion sociale 2025 ainsi qu'à la réforme policière (acomptes et décompte final provisoire) inclus dans les comptes de l'année 2025 :**

Régimes	Montant acomptes 2025	Résultat décompte provisoire définitif 2025	Montant total 2025 (acomptes + décompte final 2025)
Solidarité principale	35'578'149.00	1'901'093.00	37'479'242.00
Prélèvements conjoncturels	1'814'253.00	-1'819'323.00	-5'070.00
<b>Péréquation des ressources</b>	<b>37'392'402.00</b>	<b>81'770.00</b>	<b>37'474'172.00</b>
Compensation « population en altitude »	-4'623.00	-357.00	-4'980.00
<b>Péréquation des besoins structurels</b>	<b>-4'623.00</b>	<b>-357.00</b>	<b>-4'980.00</b>
Couche population	-3'414'623.00	-72'697.00	-3'487'320.00
Compensation des déficits des lignes de trafic urbain	-4'274'298.00	1'117'926.00	-3'156'372.00
<b>Compensation des charges particulières des villes</b>	<b>-7'688'921.00</b>	<b>1'045'229.00</b>	<b>-6'643'692.00</b>
<b>Total des péréquations</b>	<b>29'698'858.00</b>	<b>1'126'642.00</b>	<b>30'825'500.00</b>
<b>Montant total participation financement cohésion sociale</b>	<b>18'728'483.00</b>	<b>305'874.00</b>	<b>19'034'357.00</b>
Réforme policière	592'743.00	-4'713.00	588'030.00
<b>Total des péréquations et factures cantonales</b>	<b>49'020'084.00</b>	<b>1'427'803.00</b>	<b>50'447'887.00</b>

**Composition de notre participation à la péréquation à la cohésion sociale ainsi qu'à la réforme policière comptabilisée dans les comptes de l'année 2025 :**

Régimes	Montant total 2025 (acomptes + décompte final 2025)	Ecart résultat décompte définitif 2024	Montant net sur 2025	Comptes 2024	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
<i>Montant net péréquations</i>	<i>30'825'500.00</i>	<i>1'955'721.20</i>	<i>32'781'221.20</i>	<i>11'087'125.80</i>	<i>21'694'095.40</i>	<i>195.7%</i>
<i>Montant total participation financement cohésion sociale</i>	<i>19'034'357.00</i>	<i>-398.20</i>	<i>19'033'958.80</i>	<i>38'491'774.80</i>	<i>-19'457'816.00</i>	<i>-50.6%</i>
<i>Réforme policière</i>	<i>588'030.00</i>	<i>230'841.00</i>	<i>818'871.00</i>	<i>1'645'966.00</i>	<i>-827'095.00</i>	<i>-50.2%</i>
<b>Total des charges péréquatives</b>	<b>50'447'887.00</b>	<b>2'186'164.00</b>	<b>52'634'051.00</b>	<b>51'224'866.60</b>	<b>1'409'184.40</b>	<b>2.8%</b>

En points d'impôts, voici ce que représente la facture sociale depuis 1994 :

• 1994	15 points d'impôts	(valeur du point : CHF 650'000.00)
• 1995	15 points d'impôts	
• 1996	16 points d'impôts	
• 1997	15 points d'impôts	
• 1998	23 points d'impôts	
• 1999	21 points d'impôts	
• 2000	21 points d'impôts	
• 2001	20 points d'impôts	
• 2002	24 points d'impôts	
• 2003	28 points d'impôts	
• 2004	34 points d'impôts	
• 2005	39 points d'impôts	
• 2006	27 points d'impôts	
• 2007	17 points d'impôts	
• 2008	20 points d'impôts	
• 2009	19 points d'impôts	
• 2010	24 points d'impôts	
• 2011	20 points d'impôts	
• 2012	21 points d'impôts	
• 2013	20 points d'impôts	
• 2014	21 points d'impôts	
• 2015	29 points d'impôts	
• 2016	27 points d'impôts	
• 2017	24 points d'impôts	
• 2018	26 points d'impôts	
• 2019	28 points d'impôts	
• 2020	28 points d'impôts	
• 2021	25 points d'impôts	
• 2022	26 points d'impôts	
• 2023	17 points d'impôts	
• 2024	25 points d'impôts	
• 2025	12 points d'impôts	(valeur du point d'impôt : CHF 1'591'490.00)

L'équivalent de notre participation au financement de la cohésion sociale en points d'impôts est deux fois moins élevé en 2025 que les années précédentes. En effet, l'exercice 2025 est marquée par l'introduction de la nouvelle péréquation (NPIV). Cette nette baisse de la participation à la cohésion sociale est totalement compensée par une forte augmentation de notre participation nette aux péréquations.

### 2.3. Les charges internes

Ces charges sont, comme leur nom l'indique, des charges qui proviennent essentiellement du fonctionnement interne de l'administration communale.

Les charges internes sont composées des éléments suivants :

- charges relatives aux imputations internes;
- charges relatives aux attributions aux fonds et financements spéciaux.

**Tableau comparatif des charges internes entre les comptes 2025 et le budget 2025 (y compris les crédits supplémentaires) :**

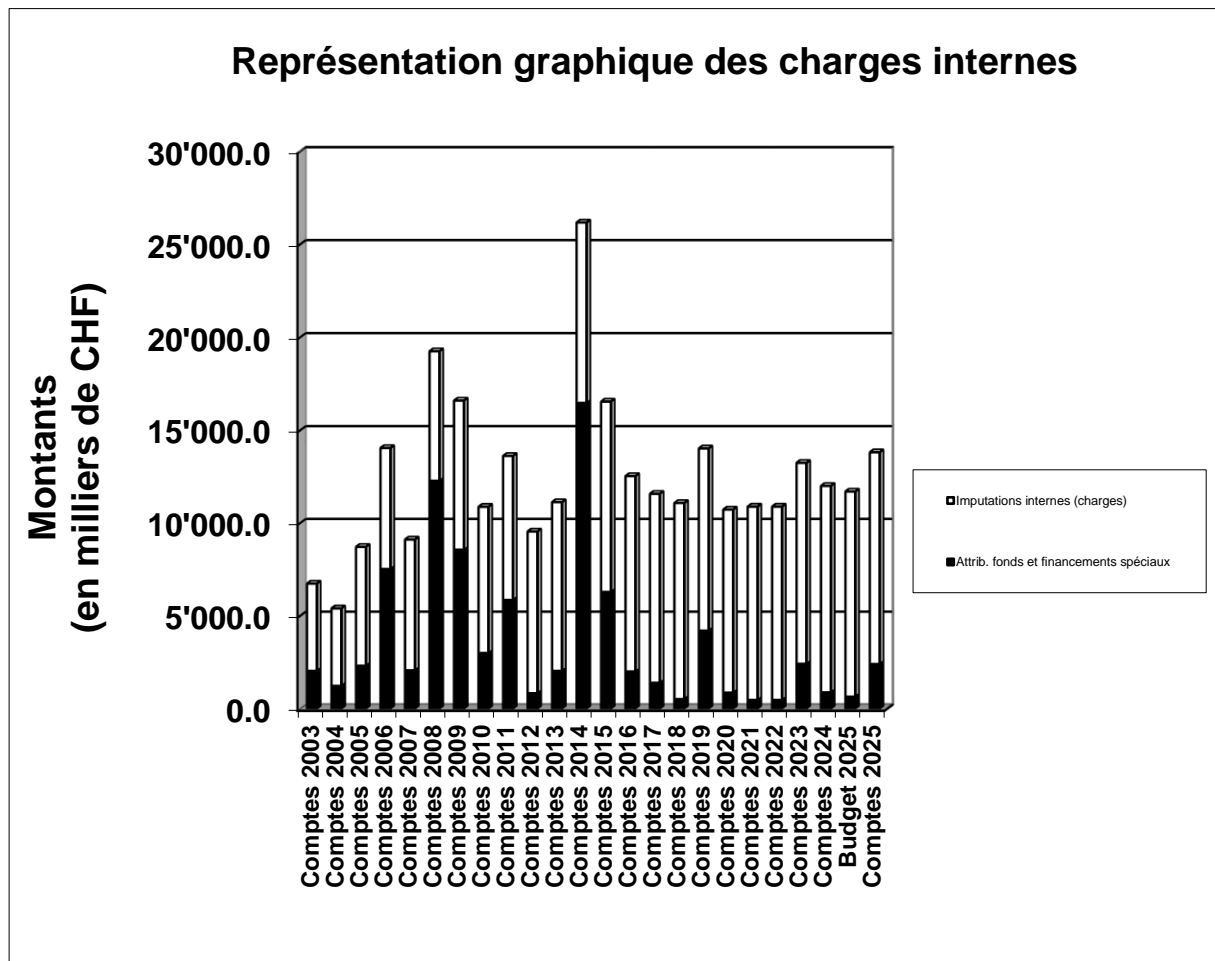
Intitulé	Comptes 2025	Budget 2025	Ecart	Ecart (en %)
Imputations internes (charges)	11'409'647.97	11'050'500.00	359'147.97	3.3%
Attribution aux fonds et financements spéciaux	2'421'938.19	663'600.00	1'758'338.19	265.0%
<b>TOTAL DES CHARGES INTERNES</b>	<b>13'831'586.16</b>	<b>11'714'100.00</b>	<b>2'117'486.16</b>	<b>18.1%</b>

**Tableau comparatif des charges internes entre les comptes 2025 et les comptes 2024 :**

Intitulé	Comptes 2025	Comptes 2024	Ecart	Ecart (en %)
Imputations internes (charges)	11'409'647.97	11'120'197.69	289'450.28	2.6%
Attribution aux fonds et financements spéciaux	2'421'938.19	895'923.61	1'526'014.58	170.3%
<b>TOTAL DES CHARGES INTERNES</b>	<b>13'831'586.16</b>	<b>12'016'121.30</b>	<b>1'815'464.86</b>	<b>15.1%</b>

La forte progression constatée des attributions aux fonds et financements spéciaux provient pour l'essentiel de l'augmentation, durant l'année 2025, de la réserve pour débiteurs douteux relative aux créances fiscales.

**Graphique de la composition et de l'évolution des charges internes depuis l'année 2003 :**

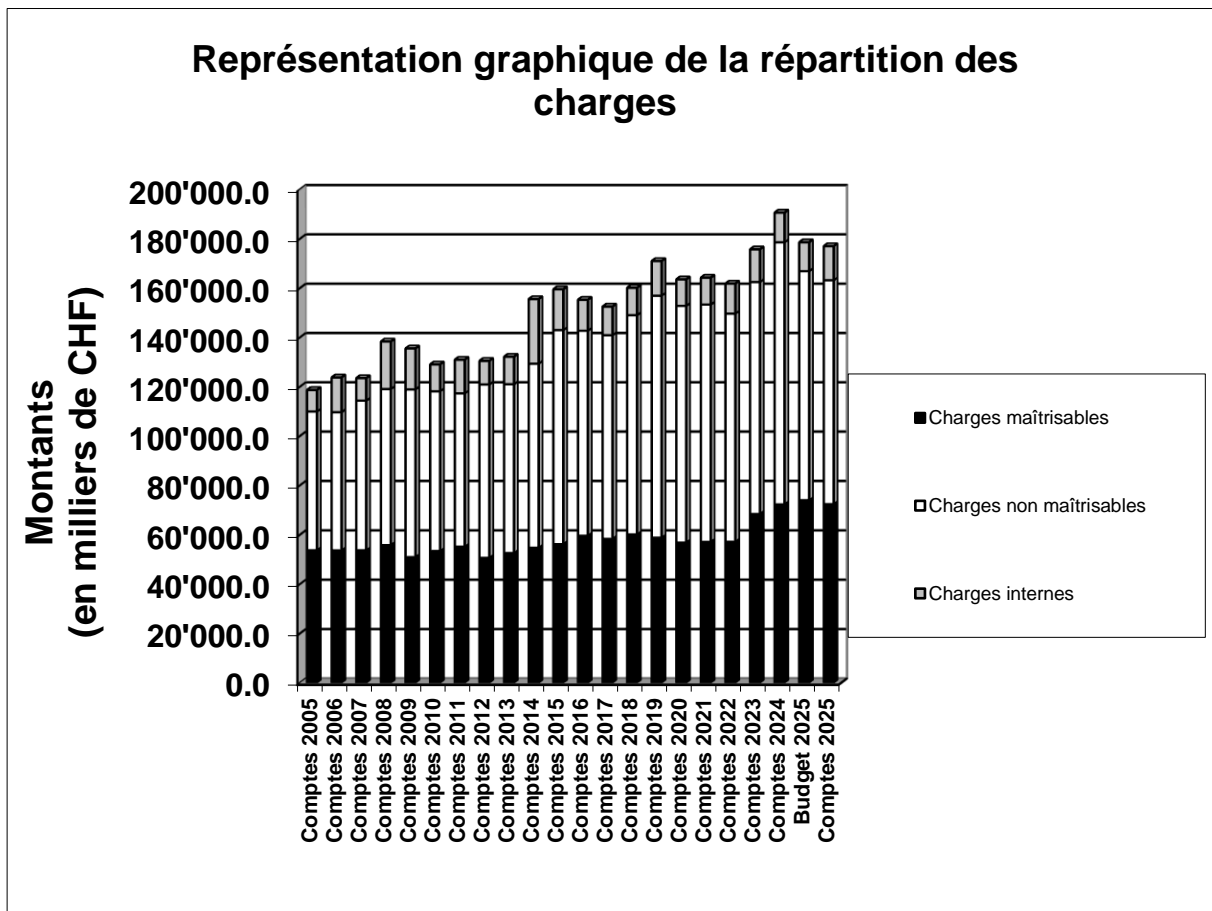


## 2.4. Analyse des charges

**Tableau récapitulatif des charges relatives aux comptes 2025, au budget 2025 (y compris les crédits supplémentaires), aux comptes 2024 ainsi qu'aux comptes 2023 :**

Intitulé	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024	Comptes 2023
Autorités et personnel	33'557'618.41	33'953'800.00	32'425'871.23	31'876'813.71
Biens, services et marchandises	30'883'944.24	32'276'900.00	32'512'525.24	30'031'197.44
Aides et subventions	7'978'422.22	7'768'300.00	7'381'113.78	6'521'911.18
<b>Sous-total charges maîtrisables</b>	<b>72'419'984.87</b>	<b>73'999'000.00</b>	<b>72'319'510.25</b>	<b>68'429'922.33</b>
Intérêts passifs	2'225'593.36	3'111'900.00	1'820'756.75	1'612'593.93
Amortissements	8'541'668.71	8'519'100.00	8'820'907.88	10'514'741.93
Rembts et subv. à des collectivités	80'031'908.94	81'275'800.00	95'677'033.22	81'938'377.00
<b>Sous-total charges non maîtrisables</b>	<b>90'799.171.01</b>	<b>92'906'800.00</b>	<b>106'318'697.85</b>	<b>94'065'712.86</b>
Attrib. fonds et financements spéciaux	11'409'647.97	11'050'500.00	895'923.61	2'435'288.43
Imputations internes (charges)	2'421'938.19	663'600.00	11'120'197.69	10'824'576.44
<b>Sous-total charges internes</b>	<b>13'831'586.16</b>	<b>11'714'100.00</b>	<b>12'016'121.30</b>	<b>13'259'864.87</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>177'050'742.04</b>	<b>178'619'900.00</b>	<b>190'654'329.40</b>	<b>175'755'500.06</b>

Graphique de la répartition et de l'évolution des charges totales depuis l'année 2005 :



### 3. Analyse des revenus de fonctionnement

Les revenus de fonctionnement peuvent être distingués en trois catégories :

- les revenus fiscaux ;
- les revenus non fiscaux ;
- les revenus internes.

### **3.1. Les revenus fiscaux**

Il s'agit des revenus les plus importants. Ce sont ceux qui sont inclus dans l'arrêté d'imposition :

- impôts sur le revenu et sur la fortune des personnes physiques ;
- impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales ;
- impôt foncier ;
- droits de mutations ;
- impôts sur les successions et les donations ;
- impôt sur les chiens et taxes diverses ;
- patentes et concessions ;
- part sur les impôts sur les gains immobiliers ;
- rétribution de la taxe sur le CO<sup>2</sup> ;
- compensation cantonale mise en place de la RIE III.

**Tableau comparatif des revenus fiscaux entre les comptes 2025 et le budget 2025 (y compris les crédits supplémentaires) :**

Intitulé	Comptes 2025 (Taux de 61.0)	Budget 2025 (Taux de 61.0)	Ecart	Ecart (en %)
Impôts sur le revenu	59'915'736.15	59'800'000.00	115'736.15	0.2%
Impôt sur la fortune	18'837'277.77	17'295'000.00	1'542'277.77	8.9%
Impôt à la source	1'235'849.91	900'000.00	335'849.91	37.3%
Impôt spécial des étrangers	2'671'442.46	3'200'000.00	-528'557.54	-16.5%
<b>Total impôts sur le revenu et sur la fortune personnes physiques</b>	<b>82'660'306.29</b>	<b>81'195'000.00</b>	<b>1'465'306.29</b>	<b>1.8%</b>
Impôts sur le bénéfice	12'882'446.25	6'000'000.00	6'882'446.25	114.7%
Impôt sur le capital	1'734'044.90	2'500'000.00	-765'955.10	-30.6%
Impôt complémentaire immeubles	540'667.85	500'000.00	40'667.85	8.1%
<b>Total impôts sur le bénéfice et sur le capital personnes morales</b>	<b>15'157'159.00</b>	<b>9'000'000.00</b>	<b>6'157'159.00</b>	<b>68.4%</b>
Impôt foncier	4'231'163.75	4'200'000.00	31'163.75	0.7%
Droits de mutation	3'528'086.50	3'500'000.00	28'086.50	0.8%
Impôts sur les successions et donations	3'445'713.90	5'000'000.00	-1'554'286.10	31.1%
Impôt sur les chiens et taxes diverses	72'050.00	70'000.00	2'050.00	2.9%
Patentes et concessions	89'117.15	30'000.00	59'117.15	197.1%
Part aux impôts sur les gains immobiliers	2'934'534.30	3'500'000.00	-565'465.70	-16.2%
Redistribution de la taxe sur le CO2	0.00	0.0	0.00	
Compensation cantonale RIE III	1'361'385.85	1'100'000.00	261'385.85	23.8%
<b>TOTAL DES REVENUS FISCAUX</b>	<b>113'479'516.74</b>	<b>107'595'000.00</b>	<b>5'884'516.74</b>	<b>5.5%</b>

Le total des revenus fiscaux est supérieur de l'ordre de CHF 5.9 mios à ce qui a été prévu dans le budget 2025.

### 3.1.1. Impôts sur le revenu et sur la fortune

Eléments	Impôt sur le revenu (en CHF)	Impôt sur la fortune (en CHF)
<b>Total des acomptes 2025 facturés</b>	<b>48'183'777.80</b>	<b>15'115'569.25</b>
<b><u>Décomptes après déduction des acomptes</u></b>		
Année fiscale 2024	8'486'273.80	3'159'217.90
Année fiscale 2023	3'205'048.81	529'192.56
Année fiscale 2022	70'776.85	-12'561.48
Année fiscale 2021	233'707.63	-102'472.93
Année fiscale 2020	-33'533.75	68'895.79
Année fiscale 2019	42'165.33	13'602.03
Année fiscale 2018	-446'310.65	1'742.60
Année fiscale 2017	2'134.27	13'135.20
Année fiscale 2016	1'360.60	9'228.55
Année fiscale 2015	11'190.35	13'499.70
Année fiscale 2014	5'489.45	11'642.05
Année fiscale 2013	8'034.65	5'181.70
Année fiscale 2012	-22.00	10'646.70
Année fiscale 2011	1'186.70	748.65
Année fiscale 2010	608.05	9.50
<b>Total décomptes années antérieures</b>	<b>11'588'110.09</b>	<b>3'721'708.52</b>
<b><u>Impôt sur les prestations en capital</u></b>		
Année fiscale 2025	1'191'416.85	
Année fiscale 2024	198'760.65	
Année fiscale 2023	-2'110.70	
Année fiscale 2022	-1'105.10	
Année fiscale 2021	-16'930.95	
Année fiscale 2019	-4'882.05	
Année fiscale 2018	-590.35	
Année fiscale 2017	-6'328.80	
Année fiscale 2016	-6'903.25	
Année fiscale 2013	-10'534.45	
Année fiscale 2011	-4'492.50	
Année fiscale 2010	-4'038.60	
Année fiscale 2009	-4'494.75	
Année fiscale 2008	-501.00	
Année fiscale 2006	-394.85	
Année fiscale 2005	-1'551.10	
Année fiscale 2004	-2'904.30	
Année fiscale 2002	-2'019.55	
<b>Total impôt sur prestations en capital</b>	<b>1'320'395.20</b>	
<b>Remboursement impôt ecclésiastique</b>	-12.50	
<b>Amendes pour soustraction d'impôt</b>	47'077.79	
<b>Total de l'impôt sur les frontaliers</b>	195'893.70	
<b>Impôt récupéré</b>	255'077.30	
<b>Impôt sourcier mixte</b>	-1'415'920.20	
<b>Imputation forfaitaire</b>	-258'663.03	
<b>Total comptabilisé sur l'année 2025</b>	<b>59'915'736.15</b>	<b>18'837'277.77</b>

L'avancement des taxations est légèrement supérieur à celui de l'année 2023. En effet, nous remarquons que le niveau des taxations concernant l'année antérieure est d'environ 74.6% alors qu'en 2023 il était de 74.2%.

Ainsi, en 2025, par rapport à l'année 2024, nous constatons une augmentation des acomptes relatifs à l'impôt sur le revenu de 1.5% et une progression de 2.0% pour l'impôt sur la fortune.

Le nombre de contribuables soumis à l'impôt sur le revenu a augmenté de 0.8% par rapport à l'année 2024. Ainsi, nous devons constater une hausse plus importante des acomptes facturés durant l'année 2025 par rapport à l'année 2024. Par conséquent, force est de constater que la progression des acomptes provient également de la hausse de la moyenne des acomptes facturés par contribuable qui est en augmentation d'environ CHF 33.00 par rapport à l'année 2024.

Nous constatons ainsi que le montant de l'impôt sur le revenu est inférieur de 3.0% à celui réalisé lors du bouclage des comptes de l'année 2024 et supérieur de 3.3% par rapport à celui réalisé dans le cadre des comptes de l'année 2023.

En ce qui concerne l'impôt sur la fortune, nous constatons sa progression de l'ordre de 7.1% par rapport aux montants comptabilisés dans les comptes de l'année 2024 et de 8.8% par rapport au bouclage des comptes de l'année 2023.

De plus, par rapport au budget 2025, les décomptes de l'impôt sur le revenu suite aux taxations des années antérieures sont supérieurs d'environ CHF 0.6 mio.

Ainsi, pour résumer, l'écart positif d'environ CHF 1.7 mios par rapport au budget 2025 concernant les impôts sur le revenu et sur la fortune, s'explique de la manière suivante :

- Augmentation des taxations relatives aux années antérieures (impôts sur le revenu et sur la fortune)	CHF	0.4	mio
- Augmentation des montants des acomptes (impôts sur le revenu et sur la fortune)	CHF	1.7	mios
- Diminution impôt prestations en capital	CHF	(0.1)	mio)
- Diminution de l'impôt sourcier mixte	CHF	(1.4)	mios)
- Augmentation de l'impôt récupéré	CHF	0.2	mio
- Diminution impôt forfaitaire (en déduction)	CHF	0.9	mio
<b>Total écart par rapport au budget 2025</b>	<b>CHF</b>	<b>1.7</b>	<b>mios</b>

### **3.1.2. Impôt à la source**

Par rapport au budget 2025 (y compris les crédits supplémentaires), l'impôt à la source accuse une progression d'environ CHF 336'000.00, soit de 37.3%.

### **3.1.3. Impôt spécial sur les étrangers**

Par rapport au budget 2025, l'impôt spécial sur les étrangers diminue d'environ CHF 0.5 mio, soit de 16.5%.

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt spécial sur les étrangers (en CHF)
<b><i>Total des acomptes 2025 facturés</i></b>	<b><i>2'604'340.20</i></b>
<b><u><i>Décomptes après déduction des acomptes</i></u></b>	
Année fiscale 2024	96'090.91
Année fiscale 2023	66'098.59
Année fiscale 2022	-16'152.54
Année fiscale 2021	8'412.10
Année fiscale 2020	-31'252.45
Année fiscale 2019	-29'115.60
Année fiscale 2018	-26'978.75
<b><i>Total des décomptes après déduction des acomptes</i></b>	<b><i>67'102.26</i></b>
<b>Total impôt spécial sur les étrangers</b>	<b>2'671'442.46</b>

Par rapport aux comptes 2024, nous constatons que cet impôt diminue d'environ CHF 125'000.00, soit une baisse de 4.4%.

Ceci s'explique essentiellement par une diminution des décomptes après déduction des acomptes de l'ordre de CHF 225'000.00 par rapport à ceux constatés lors du bouclage des comptes de l'année 2024. Il est à noter que le nombre de contribuables bénéficiant de l'impôt spécial sur les étrangers est en constante diminution par rapport à l'année 2024 (-3.3%).

### **3.1.4. Impôt sur le bénéfice des sociétés**

Cet impôt a engendré des recettes nettement supérieures d'environ CHF 6.9 millions par rapport à celles prévues dans le cadre du budget 2025 (y compris les crédits supplémentaires), soit une progression de 114.7%.

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt sur le bénéfice des sociétés (en CHF)
Total des acomptes facturés pour l'année 2025	7'160'534.15
Total des acomptes facturés pour l'année 2026	124'732.40
<b>Total des acomptes facturés durant l'année 2025</b>	<b>7'285'266.55</b>
<b><u>Décomptes après déduction des acomptes</u></b>	
Année fiscale 2024	16'417.30
Année fiscale 2023	5'522'104.05
Année fiscale 2022	37'641.60
Année fiscale 2021	30'240.25
Année fiscale 2020	-26'948.40
Année fiscale 2019	1'678.10
Année fiscale 2018	2'905.90
Année fiscale 2017	6'797.85
Année fiscale 2016	3'385.80
Année fiscale 2015	-2'920.05
Année fiscale 2014	5'601.95
<b>Total des décomptes après déduction des acomptes</b>	<b>5'596'904.35</b>
<b>Impôt minimum - Recettes brutes</b>	<b>275.35</b>
<b>Total de l'impôt sur le bénéfice des sociétés</b>	<b>12'882'446.25</b>

Par rapport aux comptes 2024, les recettes fiscales relatives à l'impôt sur le bénéfice des personnes morales sont en augmentation d'environ CHF 2.4 mios, soit une hausse de 23.3%.

Cette progression des recettes liées aux sociétés provient essentiellement de deux éléments :

- Diminution des acomptes facturés CHF (1.7 mios)
- Augmentation des décomptes après déduction des acomptes CHF 4.1 mios

Nous constatons une augmentation des décomptes après déduction des acomptes par rapport à l'année 2024. Cet écart provient d'un seul contribuable.

De plus, il ne faut pas oublier que l'impôt sur le bénéfice est une recette que l'on peut qualifier d'aléatoire. En effet, ce type de revenus est directement lié à la situation conjoncturelle et peut par conséquent très fortement varier d'une année à l'autre.

### 3.1.5. Impôt sur le capital des sociétés

Cet impôt a engendré des recettes nettement inférieures d'environ CHF 0.8 mio par rapport à celles prévues dans le cadre du budget 2025 (y compris les crédits supplémentaires), soit une baisse de 30.6%.

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt sur le capital des sociétés (en CHF)
<b>Total des acomptes facturés durant l'année 2025</b>	<b>2'020'158.55</b>
<b><u>Décomptes après déduction des acomptes</u></b>	
Année fiscale 2024	226'187.90
Année fiscale 2023	-569'427.20
Année fiscale 2022	29'049.05
Année fiscale 2021	23'444.25
Année fiscale 2020	4'716.35
Année fiscale 2019	-58.30
Année fiscale 2018	-46.25
Année fiscale 2017	0.00
Année fiscale 2016	-15.35
Année fiscale 2015	35.90
<b>Total des décomptes après déduction des acomptes</b>	<b>-286'113.65</b>
<b>Total de l'impôt sur le capital des sociétés</b>	<b>1'734'044.90</b>

Par rapport aux comptes 2024, les recettes fiscales relatives à l'impôt sur le capital des personnes morales sont nettement augmentées d'environ CHF 0.4 mio, soit une hausse de 32.5%.

Cette nette hausse des recettes liées à l'impôt sur le capital des sociétés provient essentiellement de deux éléments :

- Augmentation des acomptes facturés CHF 0.1 mio
- Augmentation des décomptes après déduction des acomptes CHF 0.3 mio

Nous constatons que le nombre de contribuables ayant payé des acomptes sur l'impôt sur le capital des sociétés est en augmentation de 5.4% par rapport à l'année 2024 et, le nombre de taxations définitives concernant les années antérieures est en hausse de 2.2%.

### 3.1.6. Droits de mutation

Nous constatons une légère augmentation de cette catégorie d'impôt d'environ CHF 28'000.00 par rapport au budget 2025, soit une hausse de 0.8%.

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Droits de mutation (en CHF)
<b><u>Imposition droits de mutation - Personnes physiques</u></b>	
Année fiscale 2025	2'108'701.20
Année fiscale 2024	562'544.55
Année fiscale 2023	3'061.80
<b>Total droits de mutation personnes physiques</b>	<b>2'674'307.55</b>
<b><u>Imposition droits de mutation - Personnes morales</u></b>	
Année fiscale 2025	675'606.45
Année fiscale 2024	178'172.50
<b>Total droits de mutation personnes morales</b>	<b>853'778.95</b>
<b>Total des droits de mutation</b>	<b>3'528'086.50</b>

Par rapport aux comptes 2024, les recettes fiscales relatives aux droits de mutation sont en légère progression d'environ CHF 35'000.00, soit une hausse de 1.0%. Cette augmentation s'explique en grande partie par le nombre de dossiers traités qui progresse entre les années 2024 et 2025 (+33 dossiers).

### 3.1.7. Impôts sur les successions et donations

Nous constatons une forte diminution de cette catégorie d'impôt d'environ CHF 1.6 mios par rapport au budget 2025 (y compris les crédits supplémentaires), soit une baisse de 31.1%.

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôts sur les successions et donations (en CHF)
<b><u>Imposition sur les successions et donations</u></b>	
Année fiscale 2025	176'614.00
Année fiscale 2024	2'563'921.70
Année fiscale 2023	465'099.30
Année fiscale 2022	123'228.70
Année fiscale 2021	893.70
Année fiscale 2020	1'145.00
Année fiscale 2019	83'795.70
Année fiscale 2018	746.80
Année fiscale 2017	30'269.00
<b>Total impôts sur les successions et donations</b>	<b>3'445'713.90</b>

Durant l'année 2025, les autorités fiscales cantonales ont traité 44 dossiers concernant notre Commune, soit 5 cas de plus que durant l'année 2024. Par conséquent, le montant moyen par dossier constaté en 2025 est nettement inférieur à celui réalisé dans le cadre du bouclage des comptes 2024.

L'estimation des recettes liées à ce type d'impôt est extrêmement difficile car elles peuvent varier d'une manière très importante d'une année à l'autre.

### **3.1.8. Part aux gains immobiliers**

Nous constatons une diminution de cette catégorie d'impôt d'environ CHF 565'000.00 par rapport au budget 2025, soit une baisse de 16.2%.

Par rapport aux comptes 2024, les recettes fiscales relatives aux gains immobiliers sont en légère baisse d'environ CHF 21'000.00, soit une diminution de 0.7%.

Il est à noter que durant l'exercice 2025, les autorités fiscales cantonales ont traité 22 dossiers de moins que durant l'année 2024. Par conséquent, la valeur moyenne des dossiers traités durant l'année 2025 est supérieure à celle constatée lors du bouclage des comptes de l'année 2024.

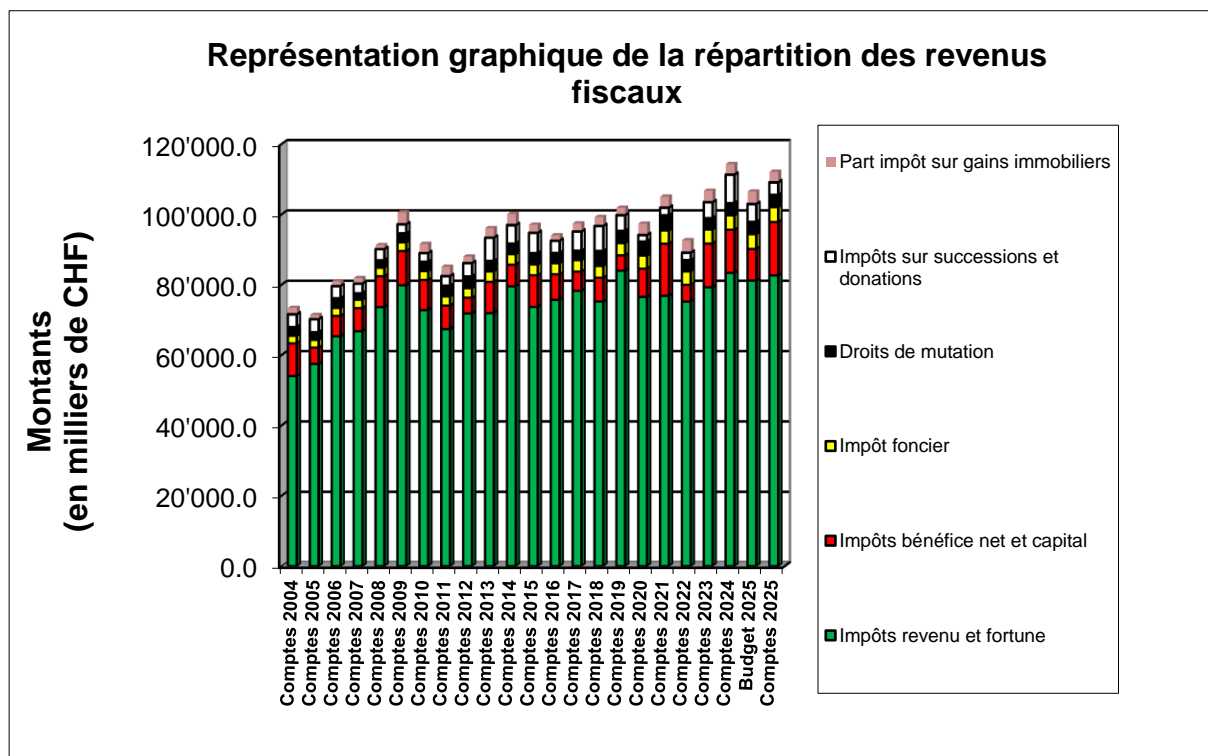
L'estimation des recettes liées à ce type d'impôt est extrêmement difficile car elles peuvent varier d'une manière très importante d'une année à l'autre.

**Tableau comparatif des revenus fiscaux entre les comptes 2025 et les comptes 2024 :**

Intitulé	Comptes 2025 (Taux de 61.0)	Comptes 2024 (Taux de 61.0)	Ecart	Ecart (en %)
Impôts sur le revenu	59'915'736.15	61'796'931.49	-1'881'195.34	-3.0%
Impôt sur la fortune	18'837'277.77	17'581'907.67	1'255'370.10	7.1%
Impôt à la source	1'235'849.91	1'217'497.53	18'352.38	1.5%
Impôt spécial des étrangers	2'671'442.46	2'795'829.37	-124'386.91	-4.4%
<b>Total impôts sur le revenu et sur la fortune personnes physiques</b>	<b>82'660'306.29</b>	<b>83'392'166.06</b>	<b>-731'859.77</b>	<b>-0.9%</b>
Impôts sur le bénéfice	12'882'446.25	10'444'043.20	2'438'403.05	23.3%
Impôt sur le capital	1'734'044.90	1'308'273.65	425'771.25	32.5%
Impôt complémentaire immeubles	540'667.85	507'624.85	33'043.00	6.5%
<b>Total impôts sur le bénéfice et sur le capital personnes morales</b>	<b>15'157'159.00</b>	<b>12'259'941.70</b>	<b>2'897'217.30</b>	<b>23.6%</b>
Impôt foncier	4'231'163.75	4'082'169.45	148'994.30	3.6%
Droits de mutation	3'528'086.50	3'492'581.60	35'504.90	1.0%
Impôts sur les successions et donations	3'445'713.90	8'023'657.10	-4'577'943.20	-57.1%
Impôt sur les chiens et taxes diverses	72'050.00	71'250.00	800.00	1.1%
Patentes et concessions	89'117.15	23'771.25	65'345.90	274.9%
Part aux impôts sur les gains immobiliers	2'934'534.30	2'955'823.95	-21'289.65	-0.7%
Redistribution de la taxe sur le CO2	0.00	16'313.00	-16'313.00	-100.0%
Compensation cantonale RIE III	1'361'385.85	1'131'914.41	229'471.44	20.3%
<b>TOTAL DES REVENUS FISCAUX</b>	<b>113'479'516.74</b>	<b>115'449'588.52</b>	<b>-1'970'071.78</b>	<b>-1.7%</b>

Le total des revenus fiscaux est en baisse de 1.7% par rapport aux comptes de l'année 2024.

**Graphique de la répartition de l'évolution des revenus fiscaux depuis l'année 2004 :**



**3.2. Les revenus non fiscaux**

Cette catégorie concerne les revenus n'ayant pas un caractère d'impôt.

Les revenus non fiscaux sont composés des éléments suivants :

- revenus relatifs au patrimoine ;
- revenus relatifs aux taxes, émoluments et produits des ventes ;
- revenus relatifs aux participations et remboursements de collectivités publiques ;
- revenus relatifs aux autres participations et subventions.

**Tableau comparatif des revenus non fiscaux entre les comptes 2025 et le budget 2025 (y compris les crédits supplémentaires) (en CHF) :**

Intitulé	Comptes 2025	Budget 2025	Ecart	Ecart (en %)
Revenus du patrimoine	8'802'583.29	8'200'300.00	602'283.29	7.3%
Taxes, émoluments et prod ventes	30'187'254.29	29'086'600.00	1'100'654.29	3.8%
Participation et remboursements de collectivités publiques	6'163'410.13	7'261'000.00	-1'097'589.87	-15.1%
Autres participations et subventions	489'870.75	701'600.00	-211'729.25	-30.2%
<b>TOTAL DES REVENUS NON FISCAUX</b>	<b>45'643'118.46</b>	<b>45'249'500.00</b>	<b>393'618.46</b>	<b>0.9%</b>

**Tableau comparatif des revenus non fiscaux entre les comptes 2025 et les comptes 2024 :**

Intitulé	Comptes 2025	Comptes 2024	Ecart	Ecart (en %)
Revenus du patrimoine	8'802'583.29	8'272'628.77	529'954.52	6.4%
Taxes, émoluments et prod ventes	30'187'254.29	31'351'693.91	-1'164'439.62	-3.7%
Participation et remboursements de collectivités publiques	6'163'410.13	23'319'657.32	-17'156'247.19	-73.6%
Autres participations et subventions	489'870.75	300'364.45	189'506.30	63.1%
<b>TOTAL DES REVENUS NON FISCAUX</b>	<b>45'643'118.46</b>	<b>63'244'344.45</b>	<b>-17'601'225.99</b>	<b>-27.8%</b>

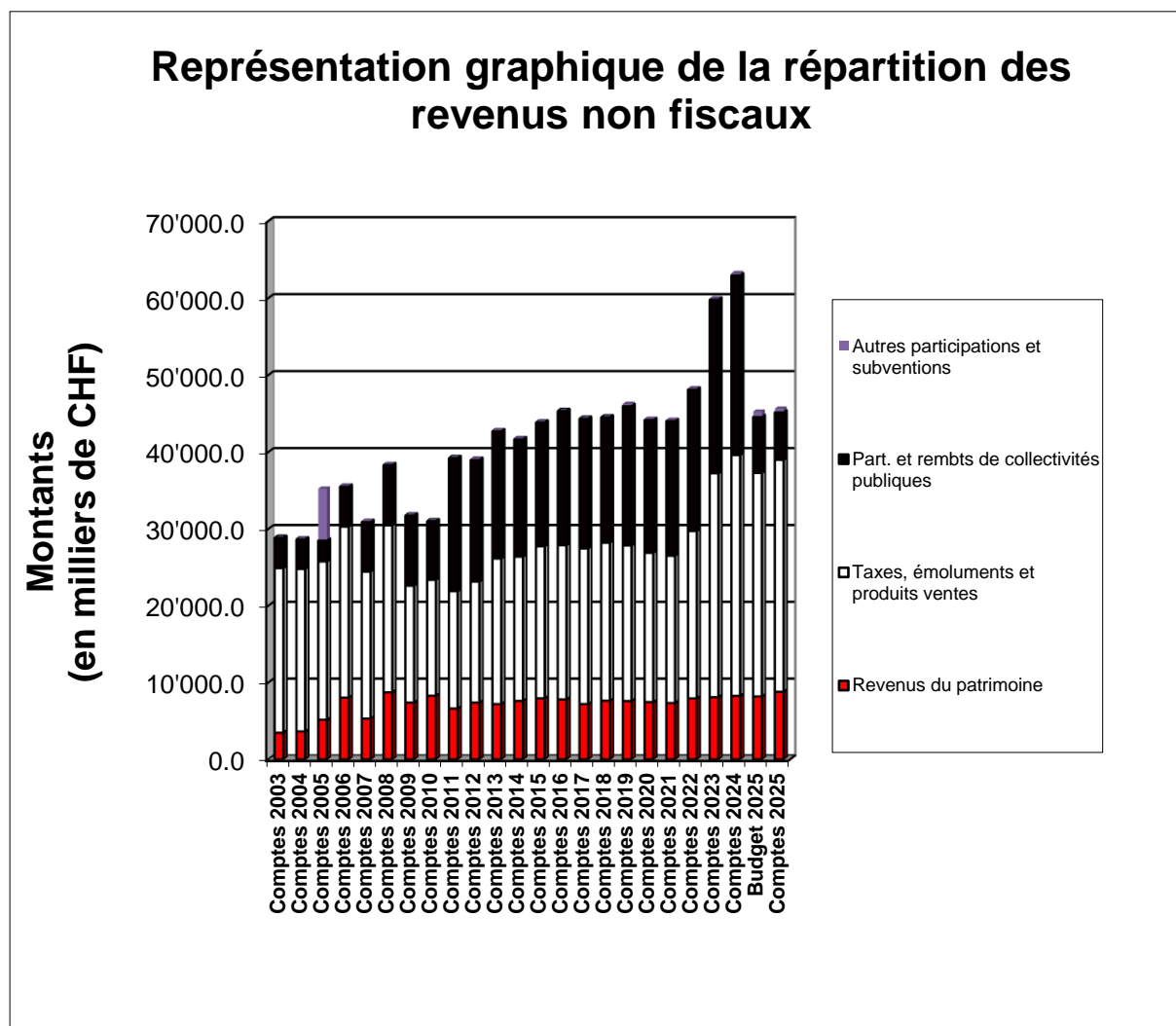
On constate que les revenus non fiscaux sont supérieurs de 0.9% à ce qui a été prévu dans le budget 2025 (y compris les crédits supplémentaires).

Par rapport aux comptes 2024, les revenus non fiscaux sont en nette baisse de 27.8%.

Par rapport au budget 2025 et aux comptes 2024, les revenus du patrimoine sont en progression successivement de 7.3% et de 6.4%. Cette hausse provient pour l'essentiel des revenus liés aux immeubles du patrimoine financier.

Les revenus relatifs aux participations et remboursements de collectivités publiques sont en nette diminution de 73.6% par rapport aux comptes de l'année 2024. Cette baisse provient pour l'essentiel du décompte final provisoire de l'année 2025 des péréquations (nouveau système péréquatif).

**Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus non fiscaux depuis l'année 2003 :**



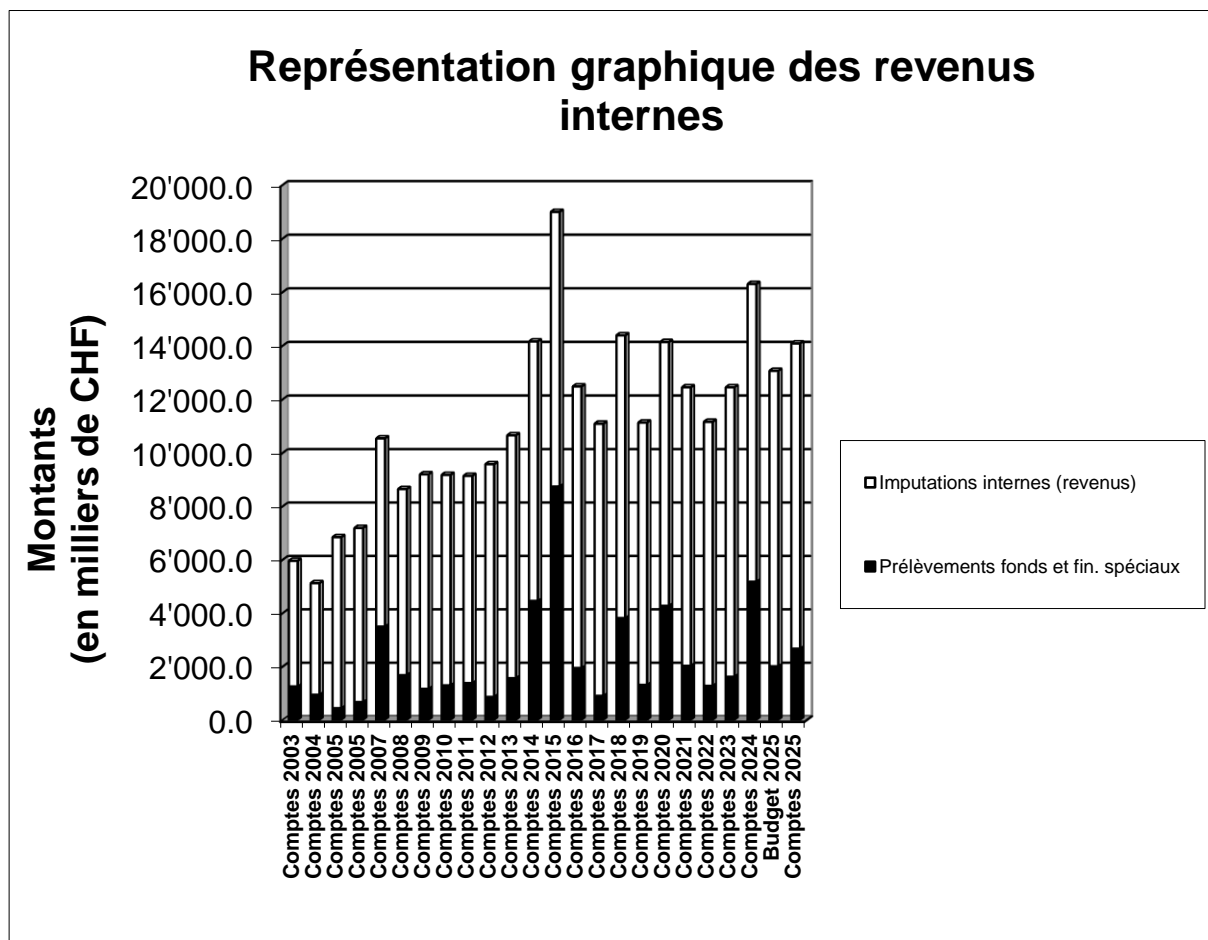
**3.3. Les revenus internes**

Ces revenus, comme leur nom l'indique, proviennent essentiellement du fonctionnement interne de l'administration communale.

Les revenus internes sont composés des éléments suivants :

- revenus relatifs aux prélèvements sur les fonds spéciaux ;
- revenus relatifs aux imputations internes.

Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus internes depuis l'année 2003 :

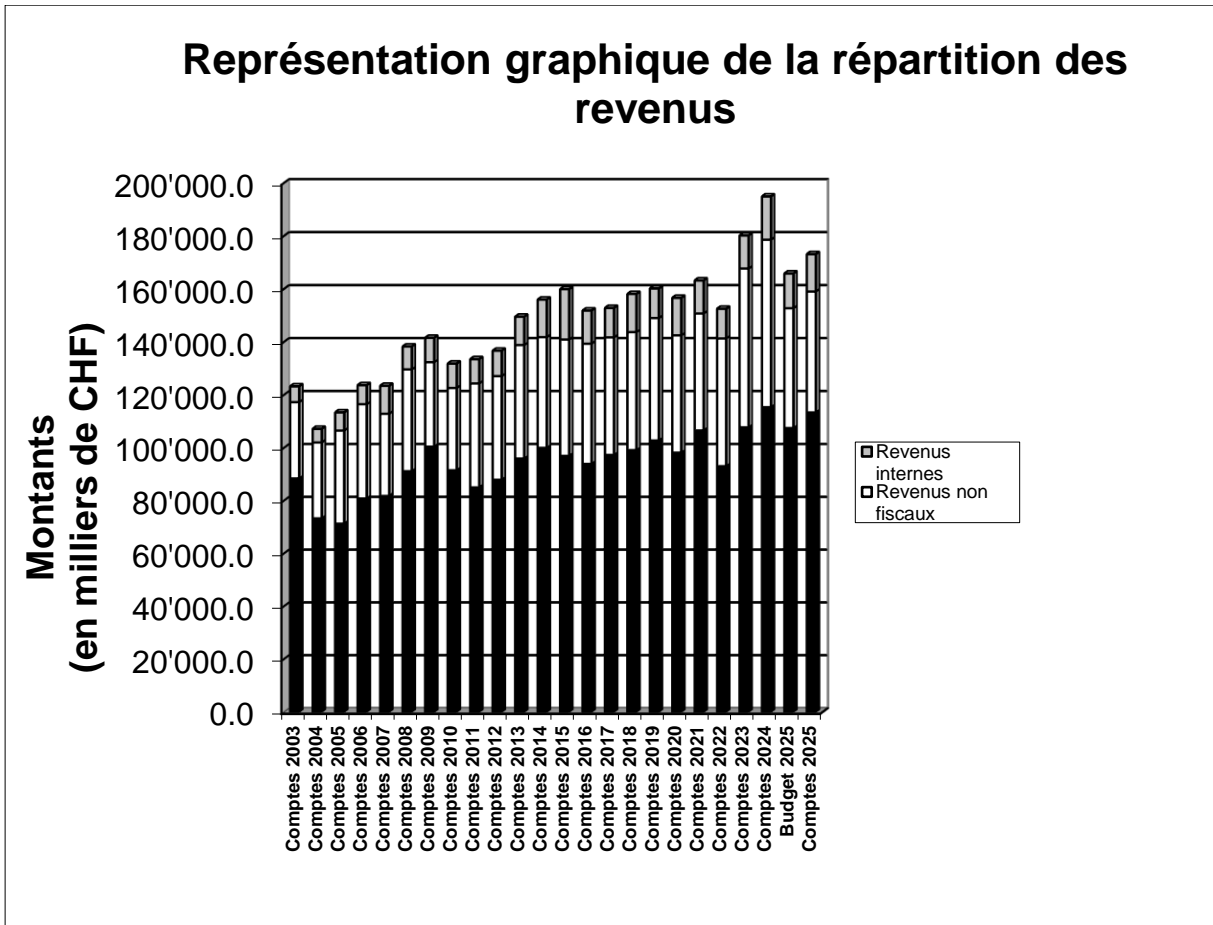


### 3.4. Analyse des revenus – Récapitulation

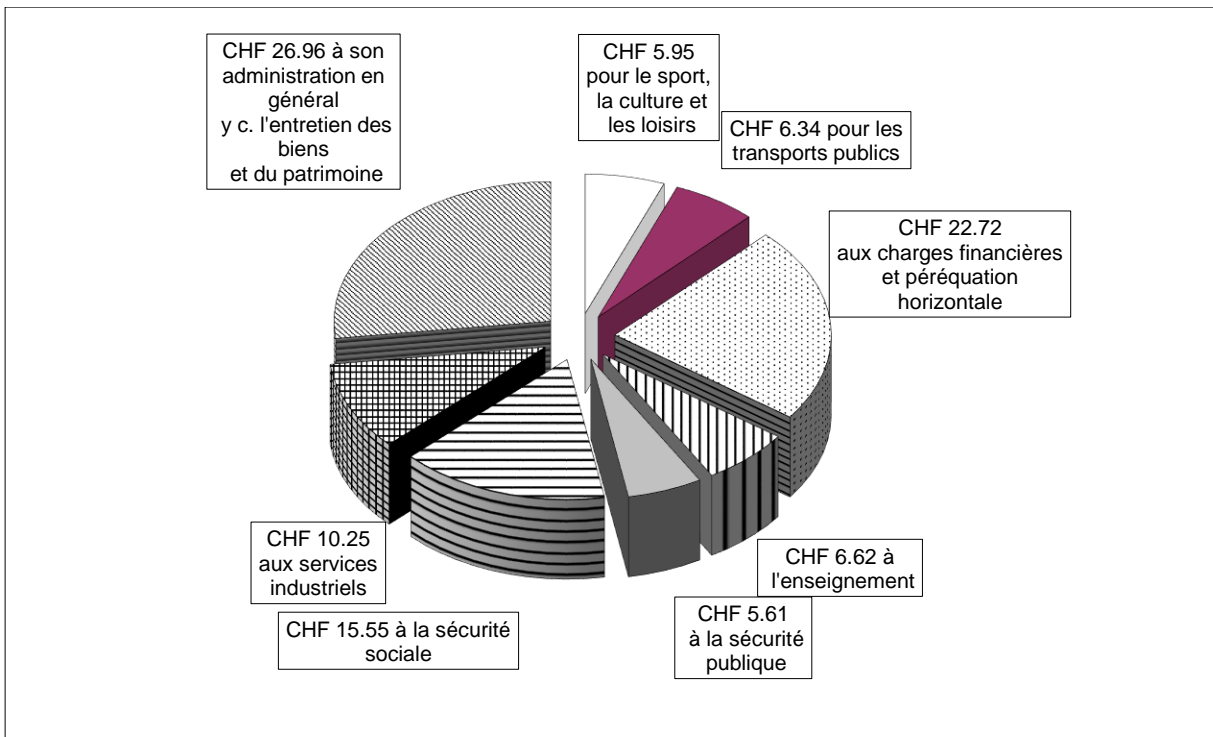
**Tableau récapitulatif des revenus relatifs aux comptes 2025 et comparatif par rapport au budget 2025 (y compris les crédits supplémentaires) ainsi qu'aux comptes 2024 et 2023**

Intitulé	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024	Comptes 2023
Impôts sur le revenu et la fortune	<b>82'660'306.29</b>	81'195'000.00	83'392'166.06	79'300'348.23
Impôts sur le bénéfice net et le capital	<b>15'157'159.00</b>	9'000'000.00	12'259'941.70	12'417'896.75
Impôt foncier	<b>4'231'163.75</b>	4'200'000.00	4'082'169.45	3'999'307.40
Droits de mutation	<b>3'528'086.50</b>	3'500'000.00	3'492'581.60	3'228'065.95
Impôts sur les successions et donations	<b>3'445'713.90</b>	5'000'000.00	8'023'657.10	4'476'051.80
Impôt sur les chiens et taxes diverses	<b>72'050.00</b>	70'000.00	71'250.00	70'100.00
Patentes et concessions	<b>89'117.15</b>	30'000.00	23'771.25	26'479.05
Part impôts sur les gains immobiliers	<b>2'934'534.30</b>	3'500'000.00	2'955'823.95	3'184'257.50
Redistribution de la taxe sur le CO2	<b>0.00</b>	0.00	16'313.00	15'210.00
Compensation cantonale RIE III	<b>1'361'385.85</b>	1'100'000.00	1'131'914.41	1'117'079.19
<b>Sous-total revenus fiscaux</b>	<b>113'479'516.74</b>	<b>107'595'000.00</b>	<b>115'449'588.52</b>	<b>107'834'795.87</b>
Revenus du patrimoine	<b>8'802'583.29</b>	8'200'300.00	8'272'628.77	8'100'066.23
Taxes, émoluments et produits ventes	<b>30'187'254.29</b>	29'086'600.00	31'351'693.91	29'144'737.27
Part. et remboursements de collectivités publiques	<b>6'163'410.13</b>	7'261'000.00	23'319'657.32	22'550'989.34
Autres participations et subventions	<b>489'870.75</b>	701'600.00	300'364.45	190'315.00
<b>Sous-total revenus non fiscaux</b>	<b>45'643'118.46</b>	<b>45'249'500.00</b>	<b>63'244'344.45</b>	<b>59'986'107.84</b>
Prélèvements fonds et fin. spéciaux	<b>2'680'649.76</b>	2'018'400.00	5'188'662.41	1'630'479.34
Imputations internes (revenus)	<b>11'409'647.97</b>	11'050'500.00	11'120'197.69	10'824'576.44
<b>Sous-total revenus internes</b>	<b>14'090'297.73</b>	<b>13'068'900.00</b>	<b>16'308'860.10</b>	<b>12'455'055.78</b>
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>173'212'932.93</b>	<b>165'913'400.00</b>	<b>195'002'793.07</b>	<b>180'275'959.49</b>

**Représentation graphique de la répartition et de l'évolution des revenus totaux depuis l'année 2003**



**En 2025, chaque fois que la Ville de Pully a dépensé CHF 100.00, elle a consacré :**



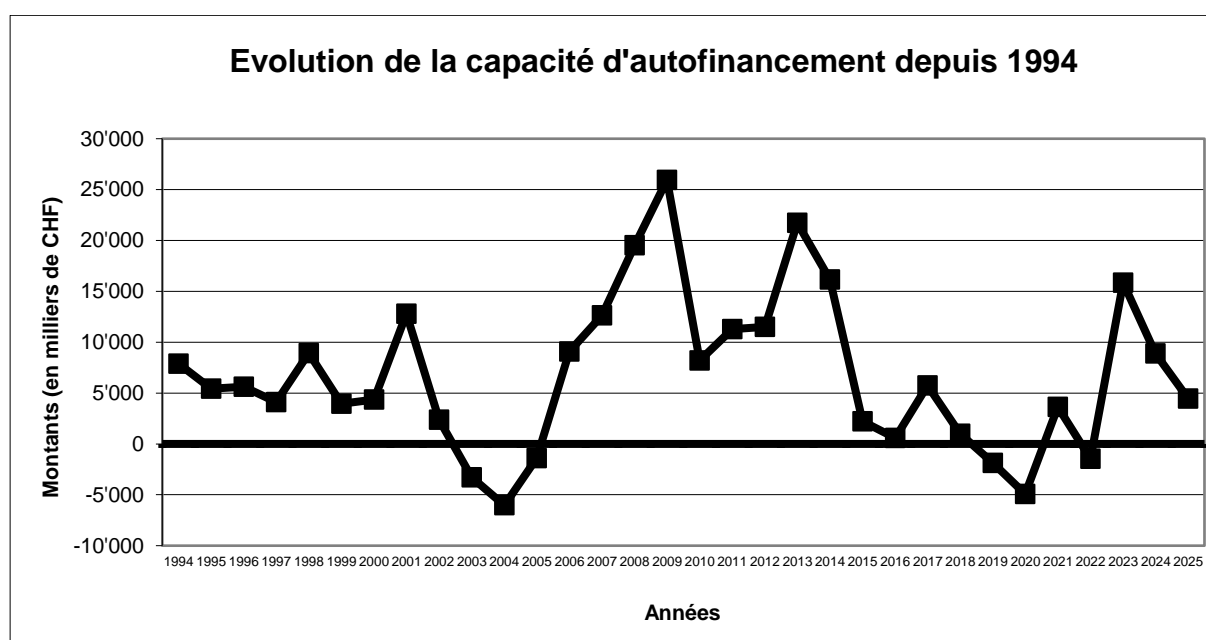
#### 4. Analyse des charges et des revenus

COMPTES 2025 Charges et revenus par nature	Administration générale	Finances	Domaines et bâtiments	Travaux et urbanisme	Instr. publique et cultes	Police	Sécurité sociale	Services industriels	TOTAL
<b>Montants en milliers de CHF</b>									
Autorités et personnel	11'639.5	906.1	3'718.4	9'587.0	4'282.3	623.4	1'562.4	1'238.5	33'557.6
Biens, services, marchandises	4'846.5	636.2	3'766.5	4'680.4	3'958.5	179.5	132.1	12'684.2	30'883.9
Intérêts passifs	0.2	2'225.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	2'225.4
Amortissements	914.7	469.4	1'141.3	3'225.7	2'010.5	181.0	142.5	456.4	8'541.5
Rembts, participations et subv. coll. publiques	11'792.4	37'471.4	0.0	2'682.4	161.9	8'763.6	19'146.2	14.0	80'031.9
Aides et subventions	636.0	0.0	4.4	176.2	965.5	0.0	6'192.3	4.0	7'978.4
Attrib. fonds et fin. spéciaux	32.7	1'100.3	0.0	854.9	0.0	50.5	0.0	383.6	2'422.0
Imputations internes	233.9	0.0	0.0	5'565.0	2'183.9	0.0	0.0	3'426.9	11'409.7
<b>Total des charges</b>	<b>30'095.9</b>	<b>42'808.8</b>	<b>8'630.6</b>	<b>26'771.6</b>	<b>13'562.6</b>	<b>9'798.0</b>	<b>27'175.5</b>	<b>18'207.6</b>	<b>177'050.4</b>
Impôts	0.0	109'094.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	109'094.5
Patentes, concessions	0.0	89.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	89.1
Revenus du patrimoine	329.2	594.5	4'176.5	783.2	660.3	1'336.2	0.0	922.6	8'802.5
Taxes, émoluments, produits des ventes, rembts de tiers	2'744.3	225.9	730.9	7'934.6	595.4	378.5	1'174.8	16'402.9	30'187.3
Part à des recettes cantonales sans affectation (gains immob.)	0.0	4'295.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	4'295.9
Participations et rembts de collectivités publiques	105.0	5'120.2	43.0	47.0	842.1	1.8	0.0	4.3	6'163.4
Autres participations et subventions	249.6	0.0	0.0	240.3	0.0	0.0	0.0	0.0	489.9
Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	473.6	79.3	569.9	827.5	140.4	0.0	0.0	590.0	2'680.7
Imputations internes	1'089.2	1'572.6	981.4	5'479.3	1'999.4	0.0	0.0	287.8	11'409.7
<b>Total des revenus</b>	<b>4'990.9</b>	<b>121'072.0</b>	<b>6'501.7</b>	<b>15'311.9</b>	<b>4'237.6</b>	<b>1'716.5</b>	<b>1'174.8</b>	<b>18'207.6</b>	<b>173'213.0</b>

## 5. Autofinancement

LIBELLE	Montants
Total des revenus des comptes 2025	173'212'932.93
Total des charges des comptes 2025	-177'050'742.04
Résultat des comptes 2025	-3'837'809.11
<b>Eléments non monétaires :</b>	
Imputations internes (charges) dans les comptes 2025	11'409'647.97
Imputations internes (revenus) dans les comptes 2025	-11'409'647.97
Amortissements comptables dans les comptes 2025	8'019'233.70
Défalcations d'impôts et de créances débiteurs dans les comptes 2025	522'435.01
Attributions fonds et financements spéciaux dans les comptes 2025	2'421'938.19
Prélèvements fonds et financements spéciaux dans les comptes 2025	-2'680'649.76
<b>Cash-flow/cash-loss (capacité d'autofinancement) des comptes 2025</b>	<b>4'445'148.03</b>
Investissements nets de l'année 2025	-18'599'164.95
<b>Solde après financement des investissements selon les comptes 2025</b>	<b>-14'154'016.92</b>

**Graphique montrant l'évolution de la capacité d'autofinancement de la Ville de Pully depuis 1994 jusqu'au 31 décembre 2025 :**



Durant les années 2003, 2004 et 2005, notre Commune a généré systématiquement des marges d'autofinancement négatives. Cela signifie que, durant ces années, la Ville de Pully devait non seulement s'endetter pour financer l'entier des investissements, mais également pour une partie du fonctionnement courant. D'ailleurs, ces années ont été marquées par une forte augmentation du niveau de l'endettement communal.

A l'inverse des années 2019, 2020 et 2022, l'année 2025 se solde par une marge d'autofinancement positive de l'ordre de CHF 4.4 mios, soit une situation similaire à celles rencontrées lors des années 2006 à 2018 et 2023 à 2024. Ainsi, ce résultat est meilleur que l'objectif du programme de législature 2021-2026 qui prévoit une marge d'autofinancement proche de zéro.

C'est ainsi la somme approximative de CHF 14.2 mios qui a manqué durant l'exercice écoulé, afin de financer l'entier des investissements nets communaux. Ainsi, l'endettement communal se situe à la somme de CHF 187.0 mios au 31 décembre 2025, soit une augmentation de l'ordre de CHF 39.4 mios par rapport au montant constaté au 31 décembre 2024.

## 6. Communication

Un communiqué de presse sera rédigé afin de présenter les comptes 2025. De plus, un article sera inséré dans le journal communal.

Les actions de communication à entreprendre seront définies en collaboration avec la Communication.

## 7. Programme de législature

Au chapitre des finances communales, le programme de législature 2021-2026 prévoit quatre objectifs :

- 1. Contenir la croissance de nos charges maîtrisables dans une enveloppe maximale de CHF 67 mios à l'horizon de 2026, soit une augmentation moyenne de 1.7% par an :** le bouclage des comptes 2025 montre des charges maîtrisables, sans l'achat d'électricité pour la revente, qui se situent aux alentours de CHF 64.3 mios, soit en hausse de l'ordre de 3.3% par rapport à celles constatées dans le cadre du bouclage des comptes 2024. On peut ainsi considérer que l'objectif est pour le moment partiellement atteint.
- 2. Contenir la croissance de nos charges salariales dans une enveloppe maximale de CHF 34 mios à l'horizon de 2026, soit une augmentation moyenne de 2.7% par an :** le bouclage des comptes 2025 montre des charges relatives aux autorités et personnel qui se situent aux alentours de CHF 33.6 mios, soit à un niveau supérieur de 3.5% à celui constaté dans le cadre du bouclage des comptes 2024. Par conséquent, la variation annuelle constatée lors du bouclage des comptes 2025 est supérieure à l'objectif figurant dans le programme de législature, et reste donc encore dans la cible fixée.
- 3. Emprunter que pour le financement des investissements (petit équilibre) :** le bouclage des comptes 2025 montre une marge d'autofinancement positive de l'ordre de CHF 4.4 mios. Par conséquent, la couverture du financement des investissements par des fonds propres constatée lors du bouclage des comptes 2025 est de 23.9%, donc meilleur que l'objectif figurant dans le programme de législature. Ainsi, l'objectif figurant dans le programme de législature est pour le moment atteint.

**4. Maintenir notre endettement à un niveau inférieur ou égal à CHF 240 mios :** le bouclage des comptes 2025 montre un endettement communal qui se situe à la somme de CHF 187.0 mios. On peut ainsi considérer que l'objectif est pour le moment atteint.

## **8. Conclusions**

Le résultat réalisé dans le cadre du bouclage des comptes 2025 est meilleur que ce que prévoyait le budget 2025 modifié des demandes de crédits supplémentaires. Ce bon résultat est principalement la conséquence de recettes fiscales largement supérieures aux prévisions. La conséquence de ces excellentes rentrées fiscales est un décompte final provisoire de la péréquation 2025 qui nous est défavorable de l'ordre de CHF 1.4 mios.

Il est à noter que le décompte final définitif de la péréquation 2024 montre des charges supplémentaires de l'ordre de CHF 2.2 mios par rapport au décompte final provisoire comptabilisé dans les comptes 2024. Cette somme a donc été comptabilisée dans les comptes de l'année 2025. Par conséquent, sans cette charge supplémentaire, le résultat réalisé dans les comptes 2025 aurait été un déficit de l'ordre de CHF 1.6 mios.

Comme mentionné précédemment, la marge d'autofinancement réalisée durant l'exercice 2025 est positive et a donc permis de financer le 23.9% des investissements nets consentis durant l'année 2025. Par conséquent, l'endettement de notre Commune a progressé de CHF 39.4 mios et se situe, au 31 décembre 2025, à hauteur de CHF 187.0 mios.

Les prochaines années seront marquées par un programme d'investissements qui répond à une nécessité d'entretien minimum (réseaux souterrains, patrimoine communal), à une obligation légale (constructions scolaires) ou à l'évolution indispensable d'infrastructures par rapport aux besoins d'aujourd'hui (espaces publics, mobilité).

En plus, toutes les dépenses d'investissements font l'objet d'une priorisation stricte, lors d'une appréciation faite dans un premier temps par la Municipalité, mais qui doit évidemment être ensuite partagée et validée par le Conseil communal dans le cadre du processus démocratique usuel.

Il faut relever enfin que nos dépenses d'investissements sont supportables et ne sont pas à l'origine de la dégradation de nos finances. Elles impactent notre budget annuel par leur amortissement et par les intérêts des emprunts nécessaires. Cette dépense représente seulement le 5.8% du total de nos dépenses et 14.1% de nos charges maîtrisables.

Il convient de préciser encore que, sur le plan comptable, une partie de ces investissements pourra être amortie au moyen des réserves constituées ces dernières années. Celles-ci devraient donc permettre de faire face à un bon nombre de défis qui attendent notre Ville ces prochaines années.

Le résultat légèrement négatif réalisé dans le cadre du bouclage des comptes 2025 cache quelques sujets de préoccupation pour les années à venir, déjà évoqués depuis plusieurs années.

En effet, notre participation totale au financement des charges péréquatives ne devrait pas sensiblement diminuer suite à l'introduction en 2025 du nouveau système péréquatif même si notre participation au financement de la facture sociale devrait sensiblement diminuer. Par conséquent, nous sommes bel et bien en présence d'un déficit que l'on peut qualifier de structurel.

Dans ce contexte et en regard également du budget 2026, la marge d'autofinancement prévisible pour les années à venir, un assainissement indispensable des finances communales devra être consenti afin de diminuer le niveau des charges maîtrisables ainsi qu'un ajustement de la fiscalité communale.

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

**Le Conseil communal de Pully,**


vu le préavis municipal N° 16-2026 du 6 mai 2026,  
vu le rapport de la Commission des finances,

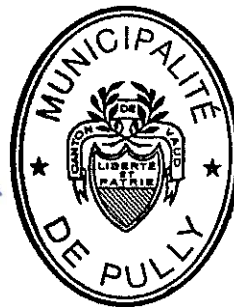
**décide**

1. d'approuver les comptes 2025 et donner décharge aux organes responsables ;
2. d'approuver les comptes 2025 de la Commission intercommunale de la STEP de Lausanne (CISTEP) ;

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 7 mai 2026.

Au nom de la Municipalité

Le syndic  
  
G. Reichen



Le secrétaire  
  
S. Cornuz

Annexes :

- brochure des comptes 2025
- comptes 2025 de la CISTEP
- attestation des comptes 2025 par la fiduciaire